

CALENDRIER PETANQUE

UFOLEP 87



SAISON 2019 / 2020

Comité Départemental UFOLEP Haute-Vienne
22, rue du Lieutenant Meynieux – 87000 LIMOGES
Standard : 05 55 03 36 10
Ligne directe : 05 55 03 36 11 fax : 05 55 79 08 42

Email : ufolep@lde87.fr
Site Internet: www.cd.ufolep.org/hautevienne/
Facebook: <https://www.facebook.com/ufolep87>

Fédération sportive de
la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire


département
Haute-Vienne

L'Ufolep c'est une vision du sport à dimension sociale et citoyenne pour répondre aux enjeux actuels d'accessibilité, de santé pour tous, de solidarité et d'engagement.

Les associations qui adhèrent à l'UFOLEP - Pétanque s'engagent à appliquer la charte d'engagements réciproques et respecter le règlement ci-après dans son intégralité.

UFOLEP HAUTE VIENNE 22, Rue du Lieutenant Meynieux - 87000 LIMOGES Président: M Roland MARTIN	
Délégué Départemental M. Dominique GARCIA 05.55.03.36.11 - ☎ ufolep@lde87.fr	Agent Départemental de Développement M. Jonathan TASSIN 05.55.03.36.09 - ☎ dev.ufolep@lde87.fr
Secrétaire Départementale Mme Maryline SOUCHAUD 05.55.03.36.10 - ☎ ufolep@lde87.fr	Secrétaire Affiliation / Assurances Mme Karine LEGOUPIL 05.55.03.36.00 - ☎ affiliation@lde87.fr

LA COMMISSION DEPARTEMENTALE TECHNIQUE SPORTIVE (CDTS)

Correspondant unique des Clubs, la CDTS est garante du respect de l'éthique et des règles. Son rôle principal est donc de veiller au bon déroulement de l'activité tout au long de la saison. Par délégation, elle siège en Commission de Discipline de première instance pour toute affaire intéressant les épreuves départementales, régionales, interrégionales et nationales relatives à des licenciés UFOLEP 87.

E-mail : petanqueufolep87@gmail.com		Site internet : www.ufolep87-petanque.fr
NOM PRENOM	APPARTENANCE	OBSERVATIONS
MARTIN Roland	UFOLEP	Président CD UFOLEP
GARCIA Dominique	UFOLEP	Délégué Départemental
VASSAL Stéphane GUIRAUDOU Jean-Marie	Nexon – St Maurice A.S.P. Bosmie l'Aiguille	Toutes activités pétanque
BRISSET NELLY	A.B Arfeuille	Représentante
FERREIRA Bernard	La Boule Arédienne	Règlement
GILLET Jean-Claude	Pana-Loisirs	Représentant
GIRARD David	Landouge-Loisirs	Représentant Simple Ufolep - Règlement
PIERI Sylviane	Nexon – St Maurice	Représentante
PARADINAS Nicolas	L'Abeille en Boule	Représentant
POURIEUX Laurence	LJL. Pétanque. Limoges	Communication - Site Internet - Boulodrome
TERRADE Dominique	La Boule Arédienne	Interclubs - Règlement
VALLET Jean Marc	Pana-Loisirs	Représentant

LA SAISON UFOLEP

La saison UFOLEP s'étend du 01 septembre au 31 août.

LA LICENCE UFOLEP

Obtenir une licence: il faut adhérer à un club affilié, prendre connaissance des conditions d'adhésion et les accepter. Compléter un imprimé de demande de licence et joindre un certificat médical ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs. Ces documents sont à remettre au club qui fait la démarche auprès de l'UFOLEP. La licence est nominative et incessible. Un pratiquant peut, dans le respect des règles de mutation, prendre sa licence dans l'association de son choix. Cette licence est valable sur l'ensemble du territoire.

Validité: chaque pratiquant ou dirigeant doit être en possession de sa licence, avec photo, homologuée pour participer aux activités sportives de l'UFOLEP. L'assurance UFOLEP n'est effective qu'à compter de la date d'homologation, à partir de laquelle elle est valable jusqu'au 31 août suivant. **Une période de post-garantie est possible jusqu'au 31 octobre sous réserve que l'association renouvelle son affiliation entre le 01 juillet et le 15 septembre.**

Mutation: La période de mutation est fixée du 01/09 au 31/10. Les mutations font l'objet de frais de gestion à acquitter à l'UFOLEP par le club d'accueil sauf dans les cas suivants: mutation inter-comités, catégorie "Jeune", dissolution d'une association, absence de licence durant un an. Le joueur en mutation a l'obligation de signaler son départ au Président du club quitté et remplir le formulaire de demande de mutation. Le joueur en situation de mutation doit s'être acquitté de toute obligation envers le Club quitté. Si tel n'est pas le cas, le joueur sera suspendu jusqu'au règlement du litige.

Appartenance: tout joueur titulaire de la seule licence UFOLEP est classé simple UFOLEP (S.U). Est classé Double appartenance (D.A.) tout joueur qui possédait une licence FFPJP au cours de la saison sportive UFOLEP soit entre le 01 septembre et le 31 août.

DISCIPLINE

Toute suspension en FFPJP s'applique également en UFOLEP et réciproquement.

Il est interdit de fumer dans les aires de jeux. Les téléphones portables doivent être mis en veille durant les parties. Il est strictement interdit de jouer devant les locaux abritant la table de marque, la buvette, les stands de cuisson et les toilettes.

CATEGORISATION

CHAMPIONNATS	Jeunes (1) 9 / 13 ans	Adolescents 11 / 16 ans	Adultes	Vétérans 55 ans et plus
Départemental Régional / Interrégional	Né (e) s entre 01/01/2006 et le 31/12/2010	Né (e) s entre 01/01/2003 et le 31/12/2008	Né (e) s avant 31/12/2002 inclus	Né (e) s avant 31/12/1964 inclus
National	X			

(1) Voir règlement départemental pour conditions de surclassement

JE PRATIQUÉ UN SPORT.....JE RESPECTE

- Les Règles
- L'Arbitre
- Les installations mises à ma disposition

- Mes Adversaires
- Mes Partenaires
- Les Organisateurs

CALENDRIER PETANQUE UFOLEP Saison 2019 / 2020

Licence avec photo obligatoire déposée à la table de marque

Voir règlement pour conditions particulières

F= Formation / T A T = Tête à Tête / D = Doublettes / T = Triplettes / M = Mixte /
M=Min / AM = Après-midi / TJ = toute la journée / SN = Semi Nocturne

SEPTEMBRE A DECEMBRE 2019 (CONCOURS REALISES)

N°	DATE	CLUB	N°	DATE	CLUB
1	Dimanche 01 sept	Boule Arédienne	2	Dimanche 08 sept	Pétanque Laignacoise
3	Dimanche 15 sept	INTERCLUBS (BA)	4	Samedi 28 sept	Pana-Loisirs
5	Dimanche 06 oct	LJL Pétanque Limoges	6	Samedi 12 oct	Nexon – St Maurice les B
7	Samedi 21 déc	LJL Pétanque Limoges	NE PAS PLIER LA LICENCE SUR LE CODE BARRE		

Les concours AM doivent débuter au plus tard à 14 :30 Merci d'être à l'heure !

(L.O)

JANVIER – FEVRIER

N°	DATE	CLUB	F	OBSERVATIONS
8 AM	Samedi 11 jan	Nexon – St Maurice les B	D	14 h 15 Boulodrome Limoges (3 concours)
9 AM	Dimanche 16 fév	LJL Pétanque Limoges	D	14 h 15 Boulodrome Limoges (3 concours)
10 AM	Samedi 29 fév	Boule Arédienne	D	14 h 15 Parc du Mas

(L.O)

MARS – AVRIL

N°	DATE	CLUB	F	OBSERVATIONS
11 AM	Samedi 07 mars	Arfeuille	D	14 h 15 Arfeuille
12 AM	Dimanche 08	Pana - Loisirs	D	14 h 15 Bois des Biches
13 AM	Samedi 14	Bosmie l'Aiguille	D	14 h 15 Plaine des jeux Charroux
14 AM	Samedi 21	Boule Arédienne	D	14 h 15 Parc du Mas
15 AM	Samedi 28	Pana - Loisirs	D	14 h 15 Bois des Biches
16 AM	Dimanche 29	Nexon – St Maurice les B	T	14 h 15 Etang de la Lande
17 AM	Dimanche 12 avr	Landouge - Loisirs	T	14 h 15 Concours (4 Parties) Stade du Mas Loge

NEXON



18 TJ

LUNDI 13 AVRIL - Etang de la Lande

6 H de PETANQUE DU GRAND PRIX DE NEXON

Doublette + Concours Jeune

Jet du but 09 h 00

Licence UFOLEP obligatoire (Voir plaquette information)

Inscription uniquement par téléphone 06.75.21.71.62

ou par mail: jean-christophe.carpe@orange.fr

Avant le samedi 04 avril - Repas sur réservation

19 AM	Dimanche 26 avr	Landouge - Loisirs	D	14 h 15 Concours (4 Parties) Stade du Mas Loge
-------	-----------------	--------------------	---	--

DROITS D'INSCRIPTION* ET REVERSEMENT PAR JOUEUR

EPREUVES DEPARTEMENTALES ⁽³⁾	MONTANT ⁽¹⁾ INSCRIPTION / LICENCE	REVERSEMENT UFOLEP LICENCIES	MONTANT ⁽²⁾ INSCRIPTION NON LICENCE ⁽³⁾	REVERSEMENT UFOLEP NON LICENCE
3 Concours ou 4 parties et +	5.00 €	0.50 €	6 €	0.70 €
2 Concours ou 3 parties	4.00 €	0.50 €	5 €	0.70 €
Concours Associations UFOLEP	1.00 €	1.00 €	1.50 €	1.00 €
Equipe JEUNES < de 12 ans	1.00 €	0.50 €	X	X

* Droits d'inscription minorés de 1 € si inscription dans le concours B ou complémentaire

(1) Montant maximum. (2) Montant préconisé par l'UFOLEP (3) Uniquement en période estivale du 15 juin au 31 août.

Le chèque de reversement doit être adressé dans les 5 jours à l'UFOLEP 87

CHAMPIONNATS	DEPARTEMENTAL	REGIONAL	NATIONAL
A régler par le club	Gratuit	3 €	X
A régler par l'UFOLEP	X	X	13 €



MAI

N°	DATE	CLUB	F	OBSERVATIONS
20 AM	Vendredi 01	Nexon – St Maurice les B	T	14 h 15 Etang de la Lande

DIMANCHE 03 MAI – Corrèze



CHAMPIONNAT REGIONAL (Toutes catégories sauf Jeunes)

Corrèze / Creuse / Dordogne / Haute – Vienne

Jet du but 09 h 00

Qualifications pour le National des Champions et Finalistes

Inscription avant jeudi 23 avril - Repas sur réservation

(Voir plaquette information)

15 h 00 Concours Parallèle en doublette - Général + Complémentaire



21 AM	Vendredi 08	Boule Magnacoise	T	14 h 15 Champ de Foire
-------	-------------	------------------	---	------------------------

ARFEUILLE



Ville de SAINT-YRIEIX

22 TJ

JEUDI 21 MAI

6 H de PETANQUE DU GRAND PRIX DE SAINT YRIEIX LA PERCHE

+ Concours Jeunes - Jet du but 09 h 00

Doublette – Parc du Mas

Licence UFOLEP obligatoire

(Voir plaquette information)

Inscription uniquement par téléphone

06.24.22.12.31 / 07.78.63.82.85

avant le mercredi 13 mai - Repas sur réservation

BOULE AREDIENNE



Ville de SAINT-YRIEIX

LJL PETANQUE LIMOGES



DIMANCHE 24 MAI – Boulodrome de Limoges

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Jet du but 09 h 00

Triplettes Vétérans / Doublettes Mixtes / Doublettes Jeunes

Inscription par mail avant le samedi 16 mai

Repas sur réservation (Voir plaquette information)

15 h 00 Concours parallèle en doublette - Général + Complémentaire

23 AM	Samedi 30	La Roche l'Abeille	D	14 h 15 Salle polyvalente Rue Henri de Navarre
-------	-----------	--------------------	---	--

BOULE AREDIENNE



Ville de SAINT-YRIEIX

DIMANCHE 31 MAI - Parc du Mas

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Jet du but 09 h 00

Triplettes S.U / Triplettes D.A / Doublettes Féminines

Inscription par mail jusqu'au lundi 25 mai

Repas sur réservation (Voir plaquette information)

15 h 00 Concours parallèle en doublette - Général + Complémentaire

CHAMPIONNATS

Conditions de participation:

L'inscription à un championnat est soumise à la possession de la licence UFOLEP avant le 01 janvier de la saison sportive en cours ainsi qu'à la participation en qualité de joueur, de bénévole ou de responsable de table de marque à un minimum de concours fixé annuellement par la CDTs. **Toute licence (nouvelle ou renouvellement) prise après le 01 janvier ne permet pas de participer au championnat départemental.**

NOMBRE MINIMUM DE CONCOURS (aucune dérogation quel que soit le motif)	
CATEGORIES	CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL (1)
ADULTES VETERANS - 75 ANS	8 concours dans 4 clubs différents calculés soit sur la saison précédente soit réalisés entre le 01 septembre et la date du 1 ^{er} championnat départemental
VETERANS 75 / 80 ans JEUNES	4 concours dans 2 clubs différents calculés soit sur la saison précédente soit réalisés entre le 01 septembre et la date du 1 ^{er} championnat départemental
VETERANS 80 ans et +	1 concours avant le championnat
JEUNES < de 11 ans: Aucune si épreuve spécifique "Jeunes" < de 11 ans organisée par Club organisateur	
CHAMPIONNAT REGIONAL	CHAMPIONNAT NATIONAL
Renouvellement Licence: 1 concours Nouveau Licencié: 4 concours dans 2 clubs différents	Joueurs qualifiés lors d'un championnat Régional: 5 concours dans 3 clubs différents avant le 15 Juin
(1) les Championnats Régional et Interrégional sont pris en compte dans le minimum de concours lorsqu'ils se déroulent sur le département de la Haute Vienne. La participation au concours « ASSOCIATIONS » compte double.	

Panachage: uniquement pour Jeunes, Féminines et Vétérans (sauf si non autorisé par règlement intérieur du Club)

Important: toute absence non remplacée à un championnat sera traitée par la Commission de discipline de l'UFOLEP.

Il est interdit à un joueur qualifié sur un championnat de participer à un autre championnat.

Les équipes qualifiées pour le Championnat National doivent se présenter dans la même formation que lors de leur qualification. Le remplacement de joueur n'est pas autorisé. En cas d'indisponibilité d'un joueur, pour quelque raison que ce soit, l'équipe concernée ne pourra pas participer

Tenue vestimentaire: haut et bas identiques. S'ils sont de même couleur et de même conception, les joueurs peuvent indifféremment porter polo, chemisette, pull ou blouson.

TRANSMISSION DES RESULTATS

Le fichier (Excel) d'engagement et résultats doit transmis par le club au plus tard dans les trois jours suivant l'épreuve à : ✉ petanqueufolep87@gmail.com

BOULODROME DE LIMOGES

L'accès au boulodrome de Limoges est soumis à la présentation obligatoire de la licence UFOLEP, avec photo, selon les conditions ci-dessous:


Licence saison 2019 – 2020:

- sans restriction du 01 janvier au 31 août
- du 01 septembre au 31 octobre autorisé **sous réserve que l'association renouvelle son affiliation entre le 01 juillet et le 15 septembre.**
- à partir du 01 novembre interdit

Licence 2020 – 2021 sans restriction du 01 septembre au 31 août

JUIN

N°	DATE	CLUB	F	OBSERVATIONS
24 AM	Samedi 06	Pana - Loisirs	D	14 h 15 Bois des Biches



**BOULE
AREDIENNE**
*La Boule
Arédiennne*
Saint Yrieix la Perche

SAMEDI 13 JUIN 14 h 15

**CONCOURS DES ASSOCIATIONS PETANQUE
CHALLENGE JEAN CLAUDE CHATEAU**

**Doublette - Participation comptant pour
2 concours et 2 points + ceux du Challenge**

Dans l'esprit initial de l'UFOLEP **"Du Sport pour Tous"**

3 CONCOURS... +... 1

Ouvert à tous les licenciés UFOLEP quelle que soit l'activité pratiquée
les 8 premiers éliminés pourront participer à un 4^{ème} concours

Engagement 1 € par joueur

Pas de lots....1 Coupe par concours !

CHALLENGE 87

Attribution des points sur une base de 32 équipes minimum (ou plus)

AUTREMENT

POUR TOUS

EQUIPE

25 / 26 AM

SOLIDAIRE

ENSEMBLE

27 M 28 AM	Samedi 20	Boule Arédiennne	TAT D	Parc du Mas Jet du but 09 h 00 Parc du Mas Jet du but 14 h 15
29 AM	Samedi 27	Arfeuille	D	14 h 15 Arfeuille




ANIMATIONS DIVERSES



La Seynie
87500 St Yrieix la Perche




05.55.08.26.21

JUILLET				
N°	DATE	CLUB	F	OBSERVATIONS
30 AM	Vendredi 03	Boule Magnacoise	D	Jet du but 20 h 00. Champ de Foire (O.A.T)
		SAMEDI 04 – DIMANCHE 05 JUILLET CHAMPIONNAT NATIONAL		
31 SN	Mardi 07	LJL Pétanque Limoges	D	Jet du but 19 h 00. Le Sablard (4 parties limitées 1 h 00)
32 SN	Vendredi 10	Boule Magnacoise	D	Jet du but 20 h 00. Champ de Foire (O.A.T)
33 AM	Samedi 11	Bosmie l'Aiguille	D	14 h 15 Plaine des jeux Charroux
34 SN	Mardi 14	LJL Pétanque Limoges	D	Jet du but 19 h 00. Le Sablard (4 parties limitées 1 h 00)
35 SN	Vendredi 17	Boule Magnacoise	D	Jet du but 20 h 00. Champ de Foire (O.A.T)
36 AM	Dimanche 19	Arfeuille	D	14 h 15 Arfeuille (O.A.T)
37 SN	Mardi 21	LJL Pétanque Limoges	D	Jet du but 19 h 00. Le Sablard (4 parties limitées 1 h 00)
38 AM	Vendredi 24	Boule Magnacoise	D	Jet du but 20 h 00. Champ de Foire (O.A.T)
39 AM	Dimanche 26	La Roche l'Abeille	D	14 h 15 Salle polyvalente Rue Henri de Navarre (O.A.T)
40 SN	Mardi 28	LJL Pétanque Limoges	D	Jet du but 19 h 00. Le Sablard (4 parties limitées 1 h 00)
41 SN	Vendredi 31	Boule Magnacoise	D	Jet du but 20 h 00. Champ de Foire (O.A.T)





CHARCUTERIES & SAVEURS LOCALES


www.leterroirdadrien.fr

05.55.02.15.98

RENDEZ-VOUS AU 45, Avenue Louis de Broglie, 87280 Limoges (à côté de Chronodrive)

www.leterroirdadrien.fr | 05 55 02 15 98 | Facebook : @leterroirdadrien

 <p>Des saveurs 100% régionales avec une large gamme de spécialités de charcuterie et salaison fabriquées localement (porc limousin), mais également de nombreux autres produits d'exception !</p>	 <p>Une sélection de marques locales au savoir-faire savoureux : L'écusson noir, Maison Andrieux, Maison Coulaud-Penaud, Laiterie Les Fayes, Maison Laredy, Maison Delouis...</p>	 <p>Des idées et conseils pour se faire plaisir pour toutes les occasions du quotidien.</p>	<p>À bientôt en boutique.</p> <p>L'équipe du</p> <p>Terroir d'Adrien</p>
---	--	--	---

LES CAVES SAINT GUILHEM

Vins fins, vins en vrac, fontaines à vin
Champagnes, spiritueux
Une sélection rigoureuse de vins de qualité
à prix raisonnables



POINTS DE VENTES

280 Rue du Mas Loge
(Paking gel 2000)
87100 LIMOGES
Tél. 05.55.50.06.74

Allée de la Porcelaine
87220 FEYTIAT
Tél. 05.55.32.04.13



**Particuliers
Associations, C.E**

site: www.vente-vin-cavestguilhem.com
email: stguilhem@wanadoo.fr

Prêt gratuit de matériel *
Buvettes, tirages bière...

* soumis à conditions

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, consommez avec modération

AOUT

N°	DATE	CLUB	F	OBSERVATIONS
42 AM	Samedi 01	Arfeuille	D	14 h 15 Arfeuille (O.A.T)
43 SN	Mercredi 05	Pana - Loisirs	D	Jet du but 19 h 30 (4 parties limitées 1 h 00)
44 SN	Vendredi 07	Boule Magnacoise	D	Jet du but 20 h 00. Champ de Foire (O.A.T)
45 SN	Mercredi 12	Pana - Loisirs	D	Jet du but 19 h 30 (4 parties limitées 1 h 00)
46 SN	Vendredi 14	Boule Magnacoise	D	Jet du but 20 h 00. Champ de Foire (O.A.T)
47 AM	Samedi 22	Bosmie l'Aiguille	D	14 h 15 Plaine des jeux Charroux
48 AM	Dimanche 30	La Roche l'Abeille	D	14 h 15 Salle polyvalente Rue Henri de Navarre (O.A.T)

ENSEMBLE



SOLIDAIRE

SAISON 2020 / 2021

SEPTEMBRE – OCTOBRE – NOVEMBRE- DECEMBRE				
N°	DATE	CLUB	F	OBSERVATIONS
01 AM	Samedi 12 sept	Arfeuille	D	14 h 15 Arfeuille
<p>BOSMIE L'AIGUILLE</p>  <p>A.S. PETANQUE BOSMIE L'AIGUILLE</p> <p>02 TJ</p>		<p style="color: red; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">DIMANCHE 13 SEPTEMBRE INTERCLUBS</p> <p>Jet du but 09 h 00</p> <p style="font-weight: bold; font-size: 1.1em;">Plaine des jeux – Charroux</p> <p style="color: red; font-weight: bold; font-size: 1.1em;">Inscription avant le samedi 05 septembre</p> <p style="font-weight: bold; font-size: 1.1em;">Repas sur réservation Tél. 06.32.32.34.62</p> <p style="color: red; font-weight: bold; font-size: 1.1em;">(Voir plaquette information)</p>		
03 AM	Samedi 26 sept	Pana - Loisirs	D	14 h 15 Bois des Biches
04 M 05 AM	Dimanche 04 oct	LJL Pétanque Limoges	TAT D	Boulodrome de Limoges 09 h 00 (2 concours) Boulodrome de Limoges 14 h 15 (3 concours)
06 AM	Samedi 10 oct	Nexon – St Maurice les B	D	14 h 15 Boulodrome Limoges (3 concours)
07 AM	Dimanche 22 nov	LJL Pétanque Limoges	D	14 h 15 Boulodrome Limoges (3 concours)
08 AM	Samedi 19 déc	LJL Pétanque Limoges	D	14 h 15 Boulodrome Limoges 4 Parties Limité 68 équipes (Pré-réservation)

VOS PARTICIPATIONS

N°	LIEUX	RESULTATS	POINTS	N°	LIEUX	RESULTATS	POINTS
1				14			
2				15			
3				16			
4				17			
5				18			
6				19			
7				20			
8				21			
9				22			
10				23			
11				24			
12				25			
13				26			

BAREME ET CONDITIONS D'ATTRIBUTIONS DES POINTS DU CHALLENGE

Tous joueurs, bénévoles et Responsable de table de marque, participant à un concours donnant droit à reversement à l'UFOLEP 87 se voient attribuer 1 point de participation auquel s'ajoute des points supplémentaires selon:

- Le nombre d'équipes inscrites dans les différents concours
- Le niveau atteint

Il n'est pas attribué de point supplémentaire lorsque :

- Le nombre de joueur "Non Licencié" est supérieur à 50 %
- L'équipe est composée d'au moins un joueur **"NON LICENCIE UFOLEP 87"**

Les points obtenus entre le 01 septembre et le 30 novembre seront validés qu'à la condition que le joueur renouvelle sa licence avant le 30 novembre.

Nombre de points supplémentaire (hors point de participation)					
CONCOURS	Nombre d'équipes	FINALE		PERDANTS DES	
		GAGNANT	FINALISTE	1/2	1/4
GENERAL (A) Nombre d'équipe présente au 1 ^{er} tour	< à 16	4	2	X	X
	De 16 à 31	8	6	2	X
	De 32 à 63	10	8	4	2
	64 et +	12	10	6	4
COMPLEMENTAIRE (B) = Nombre d'équipe inscrite au Général X 0.75	< à 16	2	1	X	X
	De 16 à 31	4	2	1	X
	De 32 à 63	6	4	2	1
	64 et +	8	6	4	2
CONSOLANTE (C) = Nombre d'équipe inscrite au Général / 4	< à 16	1	X	X	X
	De 16 à 31	2	1	X	X

Exemple de calcul pour 47 équipes inscrites dans le Général

COMPLEMENTAIRE 35 Equipes	CONSOLANTE 11 Equipes
= Nombre d'équipe inscrite au Général X 0.75 calculé ainsi: perdants au 1 ^{er} tour du Général = 23 soit 47 : 2 (arrondi à l'inférieur) plus perdants 2 ^{ème} tour du Général = 12 soit (24 : 2)	= Nombre d'équipe inscrite au Général / 4 soit 47 / 4 = 11.75 (arrondi à l'inférieur) = 11

POINTS CONCOURS 4 PARTIES ET PLUS (hors point de participation)

En cas d'égalité le classement est fait à l'annonce des résultats de la dernière partie (le plus rapide)

NOMBRE EQUIPE	RANG	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	< de 16	4	3	2	1	X	X	X	X	X	X
16 à 31	8	6	4	3	2	1	X	X	X	X	X
32 à 63	10	8	6	5	4	3	2	1	X	X	X
64 et +	12	10	8	7	6	5	4	3	2	1	1

CLASSEMENT DU CHALLENGE 87 SAISON 2018 – 2019

CLASSEMENT INDIVIDUEL TOUTES CATEGORIES

RANG	NOM PRENOM	CLUB	POINTS	CONCOURS	LIEUX
1	TRICART Jean Philippe	Nexon – St Maurice les B	170	33	9
2	WADOUX Cédric	Boule Magnacoise	111	29	8
3	GIRARD David	Landouge - Loisirs	102	23	7

CLASSEMENT INDIVIDUEL SIMPLE UFOLEP

RANG	NOM PRENOM	CLUB	POINTS	CONCOURS	LIEUX
1	GIRARD David	Landouge - Loisirs	102	23	7
2	LYRAUD Loïc	LJL-Pétanque Limoges	75	38	9

CLASSEMENT JEUNES

RANG	NOM PRENOM	CLUB	POINTS	CONCOURS	LIEUX
1	MALLEPEYRE Victor	A.B Arfeuille	46	21	6
2	PAUTHIER Mathis	Boule Arédienne	28	13	4

CLASSEMENT JEUNES FEMININES

1	CARPE Lauryne	Nexon – St Maurice les B	18	12	5
2	ROUSSET Shéryne	Boule Arédienne	13	7	4

CLASSEMENT FEMININES


RANG	NOM PRENOM	CLUB	POINTS	CONCOURS	LIEUX
1	MONTOYA Jocelyne (1 VF)	LJL-Pétanque Limoges	72	40	9
2	CARPE Stéphanie (1 AF)	Nexon – St Maurice les B	46	21	8
3	POURIEUX Laurence (2 VF)	LJL-Pétanque Limoges	44	41	9
4	LABREGERE Béatrice (2 AF)	LJL-Pétanque Limoges	38	38	9

CLASSEMENT VETERANS

RANG	NOM PRENOM	CLUB	POINTS	CONCOURS	LIEUX
1	VAINTAN Patrick	LJL-Pétanque Limoges	77	43	9
2	COIGNOUX Jean-Luc	LJL-Pétanque Limoges	71	42	9

COUPE DE MERITE

NOM PRENOM	CLUB	POINTS	CONCOURS	LIEUX
LEBRAUT Patrick	Boule Magnacoise	40	37	8

	CLASSEMENT DES CLUBS (53 concours validés)			
	CLUB	NOMBRE LICENCIES	NOMBRE PARTICIPATION	% PARTICIPATION
1	LJL- PETANQUE LIMOGES	28	614	41.4 %
2	A.B ARFEUILLE	53	571	20.3%
3	BOSMIE L'AIGUILLE	30	291	18.3 %
4	NEXON ST MAURICE les B	55	528	18.1 %
5	BOULE MAGNACOISE	53	499	17.8 %
6	PANA - LOISIRS	73	669	17.3 %
7	BOULE AREDIENNE	91	716	14.8 %
8	LANDOUGE - LOISIRS	48	294	11.6 %

RESULTATS CHAMPIONNATS

CATEGORIE	CHAMPIONS (NES)	CLUB
CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAL		
TRIPLETTE S.U	Dominique BRILLAT - Christophe GIRARD - Guy VILLEGGER	Landouge - Loisirs
TRIPLETTE D.A	Bruno DURAND - Christophe MALLEPEYRE Yann STADELMANN	A.B. Arfeuille
DOUBLETTE FEM	Laurence DURAND - Laëtitia VIGNAUD	A.B. Arfeuille
TRIPLETTE VET	Bruno BRUZAT - Michel INFANTES - Paul SEMENY	A.B. Arfeuille
DOUBLETTE MIXTE	Sandra BERLAND - Christophe CHARENTON	Pana - Loisirs
DOUBLETTE JEUNE	Lauryne CARPE Victor MALLEPEYRE	Nexon St Maurice A.B. Arfeuille
REGIONAL NOUVELLE AQUITAINE		
TRIPLETTE D.A	Hervé DELAGE - Jean Raymond DEFARCY - Thibaut MALLEPEYRE	A.B. Arfeuille
TRIPLETTE VET	Bernard PREMAUD – Pascal REY – Raymond VERDEAU	LJL-Pétanque Limoges
NATIONAL COMMERCY		
CHPT A (DF) ½ FINALE	Marie Charlotte CARPE Sylviane PIERI	Nexon St Maurice
CHPT B (TSU) Champions	Nathalie BRILLAT Patrick BRILLAT David GIRARD	Landouge - Loisirs

Commission Nationale Sportive (CNS) www.cns.ufolep.org/petanque

Suivi CNS PETANQUE / BOULES : **Jean Claude DAUPHANT** Responsable CNS: **Jean Pierre FONTAINE**
 Informatique – Communication: **Jean RAMEZ** Responsable Arbitrage: **Jean Pierre MAURENCE**
 Groupe Technique: **André MELRO - Noëlle RAMEZ - Jean Luc ROUSSEL**

INTERCLUBS 2019

Seules les meilleures équipes de chaque club sont récompensées

CLT	ASSOCIATION	Le Plaisir par le Sport <i>Le Jeu prime l'enjeu... Il faut vouloir gagner... tout en sachant perdre..!</i>
1	NEXON – ST MAURICE les BROUSSES	
2	Bosmie l'Aiguille	
3	Arfeuille	
4	La Boule Arédienne	
5	Jumilhac le Grand	
6	LJL – Pétanque - Limoges	
7	Landouge - Loisirs	
8	L'Abeille en Boule	
9	La Boule Magnacoise	
10	Pana - Loisirs	

CONCOURS DES ASSOCIATIONS UFOLEP

 <p>Cédric COUCHET</p> <p>Hervé DELAGE</p> 	 <p>CHALLENGE Jean - Claude CHATEAU</p>
---	---

**CORRESPONDANTS DES ASSOCIATIONS PETANQUE UFOLEP 87
SAISON 2019 – 2020**

	<p><u>AMICALE BOULISTE D'ARFEUILLE</u> Présidente: Mme Laetitia VIGNAUD Site: www.petanque-arfeuille.fr Correspondante: Mme Nelly BRISSET Tél. 06.82.69.51.62 ✉ amicale.bouliste.arfeuille.87@gmail.com</p>
	<p><u>A.S.PETANQUE BOSMIE L'AIGUILLE</u> Président: M David TAMEN Site: www.petanque-bosmie.fr Correspondant: M Dominique COSTA Tél. 06.32.32.34.62 ✉ bosmie87petanq@gmail.com</p>
	<p><u>L'ABEILLE EN BOULE (La Roche l'Abeille)</u> Président: M Olivier BEILLOT - Tél. 06.40.45.24.16 ✉ olvierbeillot01@gmail.com</p>
	<p><u>LA BOULE AREDIENNE</u> Président: M. Bernard DUPUY Site: www.laboulearedienne.com Correspondant: M Dominique TERRADE Tél. 06.03.53.08.91 ✉ domy871960@hotmail.fr</p>
	<p><u>LA BOULE MAGNACOISE</u> Président: M Eric BETAILLOULOUX Correspondant: M Patrick LEBRAUT Tél. 06.30.12.12.07 ✉ laboulemagnacoise@orange.fr</p>
	<p><u>LANDOUGE-LOISIRS PETANQUE</u> Présidente: Mme Nathalie BRILLAT Co-président: M Jean Claude BEAURY Site: landouge_petanque.sportsregions.fr Correspondant: M. David GIRARD Tél. 06.14.67.68.48 ✉ davidgirard42@sfr.fr</p>
	<p><u>LJL PETANQUE LIMOGES</u> Site: http://club.quomodo.com/l-j-l-petanque-limoges Présidente: Mme Laurence POURIEUX Tél. 06.29.24.81.82 ✉ dlaurence2@aol.com</p>
	<p><u>AMICALE NEXON / ST-MAURICE</u> Président: M. Jean Christophe CARPE Tél. 06.75.21.71.62 ✉ jean-christophe.carpe@orange.fr</p>
	<p><u>PANA-LOISIRS PETANQUE</u> Président: M Alain LOUVEAU Site: www.pana-loisirs-petanque.fr Correspondant: M Jean Marc VALLET Tél. : 06.87.74.07.50 ✉ panaloisirspetanque@gmail.com</p>

"Tous les concours de pétanque UFOLEP sont organisés selon la réglementation définie par la Commission Technique et Sportive Départementale... Tout n'est pas permis !"

Les concours comptant pour l'attribution du Challenge individuel doivent être organisés à l'aide du logiciel informatique avec inscription par lecteur code barre. La licence avec photo doit être déposée à la table de marque au moment de l'inscription. **Pour permettre une lecture optique ne pas plier la licence sur le code barre**

Sauf dispositions contraires précisées ci-dessous ou dans un règlement particulier validé par l'UFOLEP 87, les règles de jeux sont celles applicables en FFPPJP.

TENUE VESTIMENTAIRE

Tout participant à une activité UFOLEP doit se présenter avec un équipement adapté au sport pratiqué. La tenue des joueurs doit être irréprochable tant sur le plan vestimentaire que sur celui du comportement tels le respect des horaires, des installations mises à dispositions par les municipalités...

Obligatoire toute l'année	Interdits toute l'année
Maillots couvrant les épaules (débardeurs acceptés en période estivale)	Claquettes et Tonges
Chaussures fermées	Torse nu

Tout manquement à ces dispositions fera l'objet d'un avertissement à l'équipe qui disposera alors d'un délai de 10 minutes pour se mettre en conformité.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Du 01 septembre au 15 juin

Licence UFOLEP "Pétanque" obligatoire : les licences (avec photo) de chacun des joueurs doivent être déposées à la table de marque jusqu'à élimination des joueurs.

Du 16 juin au 31 août

Période Estivale: les conditions d'engagement sont définies par le club organisateur:

Le droit d'inscription des joueurs Non-Licenciés UFOLEP "pétanque" est majoré.

Tout joueur "hors département" ne pouvant présenter sa licence UFOLEP sera considéré comme Non Licencié.

Il est strictement interdit d'inscrire à un concours un joueur

- sous le coup d'une sanction de suspension ferme UFOLEP ou FFPPJP
- licencié UFOLEP non présent lors du concours
- non licencié faisant l'objet d'un signalement de l'UFOLEP

DEROULEMENT DES CONCOURS

Le club organisateur a le choix entre les formules ci-dessous.

FORMULE	MATINEE	APRES MIDI	JOURNEE	SOIREE
Concours A.B.C	2 concours	3 concours	X	3 concours
Plusieurs parties	3 parties	4 parties	5 parties et +	4 parties

Le tirage au sort des rencontres est obligatoire. Toute équipe non couverte, lors de l'une des deux premières parties sera considérée comme gagnante et passera au tour suivant.

Sauf impossibilité liée au nombre d'équipes inscrites, il est interdit de faire se rencontrer deux équipes d'un même club lors de la première partie de chaque concours.

Nota: Lorsque le nombre d'inscrits est insuffisant et afin de permettre à chacun de jouer trois rencontres, le responsable de la table de marque peut décider de faire jouer le concours en match de poules ou en plusieurs parties.

Concours en plusieurs parties.

- le tirage des parties doit être effectué gagnant contre gagnant (non strict)

Concours avec parties en temps limité:

- la durée des parties est fixée à 1 heure. Les parties se jouent en 13 points
- sur terrains tracés, les parties se jouent sur un seul cadre. Le but doit être lancé à 1 mètre du fond de jeu et à 50 cm des lignes latérales
- en cas d'égalité de score après le coup de sifflet, les équipes joueront une mène supplémentaire pour se départager.
- en cas de nombre impair d'équipes ou d'absence, abandon ou disqualification d'une équipe les adversaires reçoivent un score de 13 à 7
- le résultat de chaque partie est annoncé par un joueur de chaque équipe

TABLE DE MARQUE

Le club organisateur doit mettre en place une table de marque et désigner :

- un Responsable de table de marque qui assure également la fonction de Président du jury
- un jury composé de trois membres au moins et cinq au plus

En l'absence d'arbitre, le responsable de la table de marque est chargé de veiller à la bonne application des règlements de jeux. Tout cas non prévu par le règlement est soumis au jury du concours. Les décisions prises par ce dernier sont sans appel.

REMPACEMENT DE JOUEURS

Interdit. Tout remplacement constaté entraîne la disqualification de l'équipe sans remboursement et dossier disciplinaire lorsque le joueur est licencié UFOLEP.

TERRAINS

Généralement libres mais ils peuvent parfois être tracés en totalité ou en partie. **Sur terrains libres, en présence d'obstacles quelle qu'en soit la nature, il est interdit de passer d'un terrain à un autre.**

Il est strictement interdit de jouer sur les zones définies par le club organisateur et en particulier devant:

- la table de marque
- les toilettes
- buvette et zone de cuisson

ARRET - ANNULATION DU CONCOURS

En cas de pluie, toute mène commencée doit être terminée.

En cas d'intempéries, le jury peut décider soit:

- d'arrêter momentanément le concours
- d'annuler le concours pour cas de force majeure

Seule, l'annulation d'un concours pour cas de force majeure avant le lancement de celui-ci, donne lieu au remboursement des droits d'inscriptions. Après la première partie, le remboursement total ou partiel des droits d'inscriptions relèvent de la seule décision du club organisateur.

VALIDATION DES CONCOURS

Les participations et points acquis durant la période de renouvellement des licences ne seront validés qu'à la condition que le renouvellement de la licence soit effectif au 01 décembre (01 novembre pour les mutations).

RECOMPENSES: les prix en argent sont interdits.

Les récompenses ne sont pas indispensables mais si des droits d'engagements sont perçus, les associations organisatrices doivent récompenser les participants par divers lots attribués à partir des 1/4 de finale joués pour les concours A.B.C et en équivalence en lots et nombre d'équipe pour les concours en plusieurs parties.

N'ATTENDEZ PAS

**LES CONDITIONS 2019
POUR LES ADHÉRENTS
UFOLEP SONT ARRIVÉES**

-15%

Offre valable sur l'ensemble de la gamme Cuisinella
et sur présentation de la carte de licencié UFOLEP
en cours de validité dès l'accueil en magasin.

cuisinella[®]

Des cuisines qui donnent envie.

cuisinella[®]

Des cuisines qui donnent envie.



A20 SORTIE 36
FORUM DU LIMOUSIN
Allée Clément Ader Feytiat
Tél. 05 55 08 02 87